

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27
Date de la convocation : mardi 5 avril 2016

N° 16.04.11.03

L'an deux mille seize et le onze du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, Mme MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, Mme PRIE, Mme MERLET, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MACHERY, Mme PLAYS, M. SELKE, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme VIGNERON en faveur de M. BRAEMER
M. ROESCH en faveur de M. BOUSQUEL
M. ALLOUCHE en faveur de Mme PLAYS
M. MUNOZ en faveur de M. SELKE

ABSENTES : Mme JULLIEN
Mme GAUZY CHABLE

**CREATION D'UNE OFFRE DE PRATIQUE ARTISTIQUE POUR LES 11-17 ANS,
EN PARTENARIAT AVEC
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SAVY

Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire, rapporteur, expose aux membres du conseil municipal que la ville de JUVIGNAC est engagée dans une politique qui s'attache à rendre accessible à un public le plus large possible l'accès à la culture par le biais de l'action culturelle, des équipements de proximité (école de musique, médiathèque, atelier municipal de théâtre), et par le soutien et l'accompagnement du tissu associatif local.

Dans le cadre de ce développement culturel et avec la volonté d'assumer pleinement sa responsabilité éducative, la commune de JUVIGNAC souhaite engager un travail auprès des différents publics, et notamment du **public adolescent non-captif**. Il est donc proposé de mettre en place des **stages de pratique artistique** en direction de ce public auquel il parait indispensable de s'adresser.

UNE OFFRE INSCRITE DANS LE SCHEMA DE MUTUALISATION METROPOLITAIN

Ces stages de pratique artistique ont vocation à s'ouvrir à un large public au-delà de la seule ville de JUVIGNAC, notamment dans la dynamique de coopération intercommunale de l'arc ouest métropolitain. En ce sens, ces actions s'inscrivent dans la logique de coopérative de services qui est inscrite dans le schéma de mutualisation, particulièrement dans la fiche N°15 du schéma intitulée « offre culturelle pour les 11-17 ans ».

Un rapprochement a été fait avec la Direction des Affaires Culturelles de la métropole pour pouvoir intégrer et relayer ces actions dans le cadre de la mutualisation. MMM voit la possibilité de mutualiser une offre de pratique artistique à destination des adolescents, de créer une **dynamique territoriale communautaire** en associant, dans une première phase d'expérimentation, la commune de JUVIGNAC à celle de GRABELS.

Dès le mois d'avril prochain, et dans le cadre d'une première expérimentation du dispositif, ces stages seront ouverts pour moitié aux adolescents de JUVIGNAC, et pour l'autre moitié à ceux de GRABELS, avant d'être éventuellement ouverts à d'autres communes. Sur le principe, si les places réservées aux autres communes ne sont pas pourvues quinze jours avant le début du stage, elles reviennent à l'organisateur qui peut ainsi les proposer à « son » public proche.

DES STAGES DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Il est donc proposé d'organiser plusieurs stages de pratiques artistiques sur le temps extra-scolaire. Ces stages sont autant de moments de sensibilisation, de découverte ; ils sont complémentaires de l'offre régulière déjà proposée par les services municipaux où par le secteur associatif.

- Stage de découverte, initiation et sensibilisation au jeu théâtral, du Lundi 18 au Vendredi 22 Avril 2016, à destination des 11-14 ans, animé par la Compagnie Maritime.
- Stage sur la découverte et la pratique de la culture hip-hop (Graf, break dance, Djing), sur la période des vacances d'été (dates à caler fin août), à destination des 14-17 ans, en collaboration avec l'association ATTITUDES (membre du Réseau Hip-Hop Languedoc-Roussillon)
- Stage d'initiation au Cirque, sur la période des vacances d'automne, dates et intervenants à préciser.

Ces stages sont organisés sur des demi-journées, les matins de 9H30 à 12H30, ou après-midi de 14H à 17H, où en soirée de 18H30 à 21H30. Ils sont limités à 12 participants. Dans le cadre de la mutualisation, 6 places sont réservées à des jeunes de GRABELS.

Ils pourront être intégrés dans l'offre de stages sportifs proposée par la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse (hors schéma de mutualisation), en couplant sur un même stage pratique artistique (le matin) et activité sportive (l'après-midi).

La Compagnie Maritime qui s'occupe déjà de l'Atelier Municipal de Théâtre a été sollicitée pour animer le premier stage d'avril. Cela permet d'asseoir le partenariat mis en place en les intégrant dans cette démarche métropole.

MODALITES D'ORGANISATION ET MODELE ECONOMIQUE

L'organisation générale des stages est prise en charge par le service Action Culturelle de la commune, à savoir :

- La communication
- La gestion et le suivi des inscriptions
- La mise à disposition du lieu (Salle Maria Callas)
- Le matériel nécessaire (chaises, tables, son etc...)

Chaque commune gère ses propres inscriptions avec ses outils habituels. Pour les Juvignacois, l'inscription se fera comme une inscription à l'Accueil de Loisir Extrascolaire, via le compte famille. Cette activité est donc considérée comme organisée par le service jeunesse au titre de l'ALE, et engage la responsabilité de la ville de la même manière qu'une autre activité.

L'intervenant artistique sera pris en charge directement et intégralement par MMM. Pour l'organisation d'un stage de cinq demi-journées, le coût pris en charge par la métropole peut aller jusqu'à 750 €, sur la base du tarif des interventions artistiques préconisées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

La commune de JUVIGNAC s'engage également à **garantir une accessibilité maximale par une faible participation des familles**. Cette participation sera de 10 € par participant pour les cinq demi-journées de stage. Ce tarif est conseillé par la métropole pour garantir une cohérence avec les autres actions menées sur le territoire de la métropole.

Cette participation des familles sera ensuite reversée à MMM après un bilan de l'action en année N+1, selon un procédé qui n'est pas encore défini par la métropole.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER la création d'une offre de pratique artistique à destination des 11-17 ans,

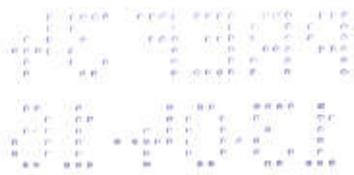
D'APPROUVER la mutualisation de cette action et son intégration dans le schéma de mutualisation porté par les communes de Montpellier Méditerranée Métropole,

D'APPROUVER les modalités d'organisation telles que décrites ci-dessus,

D'APPROUVER la création du tarif unique de 10 € pour les cinq demi-journées de stage,

DE DIRE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2016, chapitre 73.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 13 JUIN 2016
et publication le 20 AVR 2016